Immobilité volontaire : voix autochtones dans le Pacifique

Carol Farbotko

Ces dernières années, la communauté internationale a prêté une attention croissante au mouvement et à la réinstallation prévue des personnes affectées par le changement climatique. Néanmoins, dans la région Pacifique, de nombreuses populations autochtones affirment vouloir rester sur leurs terres ancestrales.

De plus en plus souvent, les peuples autochtones du Pacifique indiquent leur préférence à demeurer sur leurs terres pour des raisons culturelles et spirituelles, même face à l'importante détérioration de leur santé et de leurs moyens de subsistance sous l'effet du changement climatique. Dans certains cas, ils affirment être prêts à mourir plutôt que de se réinstaller. Les professionnels travaillant sur la planification et les politiques liées au changement climatique doivent reconnaître les préoccupations des populations autochtones et communiquer avec elles d'une manière appropriée sur le plan éthique et culturel.

Les peuples autochtones, qui constituent la majorité des nombreuses communautés du Pacifique, ont généralement une bonne compréhension des risques liés au changement climatique, par exemple les zones côtières devenant inhabitables. Dans certains cas, ces communautés s'intéressent depuis plusieurs décennies aux questions relatives au changement climatique, tandis que leurs gouvernements participent activement aux négociations internationales portant sur le sujet, et ce, depuis le tout début, c'est-à-dire depuis les années 1980. Les systèmes de connaissances autochtones ont identifié et amplement débattu de la question de l'évolution des conditions environnementales dans le Pacifique qui influence les régimes climatiques, le rendement des cultures et les stocks de poissons, tandis que



Depuis le village de Natalai, à Fidji, avril 2017 ; ce village a été profondément endommagé par le cyclone Winston en février 2016.

les initiatives locales d'adaptation au changement climatique (souvent financées par des bailleurs internationaux) sont aujourd'hui monnaie courante, même dans les zones reculées.

En dépit de cette normalisation du changement climatique dans le quotidien des habitants du Pacifique, certains peuples autochtones considèrent ce phénomène comme une menace existentielle à leur culture, leur identité et leur rapport à la terre et à la mer, de même qu'une menace pour leurs droits autochtones et leur autodétermination, et certains d'entre eux ne peuvent envisager de vivre sans avoir de terre où résider, ou vers laquelle revenir. Un ensemble de leaders, d'aînés et de militants autochtones originaires des îles pacifiques expriment clairement leur intention mûrement réfléchie de rester sur les territoires autochtones fragilisés par le climat pour des raisons culturelles, spirituelles et politiques. Selon ces personnes volontairement opposées à la mobilité, la question la plus importante n'est pas « où irons-nous ? » ni « comment survivronsnous? » mais plutôt « comment préserver notre identité et paver le chemin vers un avenir résiliant et autodéterminé? ». L'immobilité volontaire est une stratégie d'adaptation importante, qui aide à renforcer le pouvoir d'action culturelle et spirituelle des personnes confrontées à la perte de leur terre ancestrale.

Soutenir l'immobilité volontaire

La voix des personnes volontairement immobiles n'est pas écoutée avec suffisamment d'attention, pas plus que leurs besoins ne sont pris en compte dans les cadres politiques traditionnels de mobilité et d'adaptation au changement climatique. Il faut donc mieux reconnaître et soutenir les choix autochtones, même si seule une minorité de ces populations choisit l'immobilité volontaire.

Il n'est pas possible de répondre à la question de l'immobilité volontaire par des politiques élaborées par des tiers, ni en fournissant simplement plus d'informations à propos des risques climatiques. Les personnes choisissant l'immobilité disposent déjà de connaissances approfondies des risques climatiques et des liens complexes qui unissent le climat, les personnes et un lieu particulier. Au contraire, les réponses humanitaires internationales devraient soutenir l'immobilité volontaire en recourant à des approches appropriées sur le plan éthique et culturel. Plus important peut-être, dans la mesure où de telles pressions sont susceptibles d'exacerber l'anxiété liée à la perte de leur terre, les peuples indigènes ne devraient pas avoir l'impression d'être forcés à prendre des décisions contraignantes quant à leur mobilité ou leur immobilité à un moment donné. Il est possible qu'au fur et à mesure que leurs moyens d'existence se détériorent, ou que suite à une catastrophe, les peuples autochtones aient besoin de revenir sur leur décision et qu'ils deviennent volontairement mobiles, puis, peut-être même, qu'ils choisissent à nouveau l'immobilité volontaire. Par conséquent, les mécanismes de soutien doivent également pouvoir s'adapter ; alors que les conditions évoluent, différents types de soutien (politique, juridique, psychologique, culturel et physique) pourraient être nécessaires.

Avant qu'une catastrophe ne frappe, les discussions à propos de l'immobilité volontaire dans le contexte du changement climatique donnent l'occasion aux communautés autochtones et aux partenaires externes de repenser le développement, la mobilité et l'adaptation au changement climatique d'une manière qui ait un sens du point de vue culturel. Par exemple, la planification des catastrophes pourrait impliquer des aînés autochtones en tant que principaux experts des options d'immobilité volontaire pouvant être adoptées comme mesures provisoires en fonction de l'évolution des conditions environnementales. Après une catastrophe,

février 2018

www.fmreview.org/fr/svrie2018

l'assistance humanitaire doit être déployée en partenariat avec les chefs autochtones.

Les processus de réinstallation novateurs adoptés par le gouvernement de Fidji dans le Pacifique, en collaboration étroite avec les communautés fidjiennes des zones côtières vulnérables, constitue un premier exemple de bonnes pratiques en matière d'immobilité volontaire. La première ébauche des directives de Fidji sur la réinstallation indique la procédure à suivre lorsque la réinstallation physique est jugée nécessaire, mais qu'une communauté décide de rester sur place. Cette procédure implique : avant toute chose de respecter l'immobilité volontaire, de mener une enquête sur les raisons de cette immobilité volontaire, d'organiser des discussions avec la communauté à propos des options d'adaptation et du régime foncier, d'intégrer les questions relatives au changement climatique dans le programme d'enseignement du primaire et du secondaire, et d'assurer la préparation psychologique et émotionnelle pour faire face aux impacts climatiques.

Toutefois, les directives affirment également que la réinstallation pourrait être imposée de force dans le pire des cas, c'est-à-dire lorsque la vie des personnes est menacée. Dans l'hypothèse où des directives stipuleraient que la réinstallation **ne** doit **pas** être appliquée dans le pire des cas, un solide soutien éthique et juridique serait également nécessaire pour les personnes volontairement immobiles afin de garantir le maintien de leurs droits humains et de leur dignité humaine. Il faudrait alors pouvoir présenter des preuves juridiquement recevables pouvant que l'ensemble des possibilités d'adaptation locales ont été épuisées, que des conversations détaillées sur les conséquences de l'immobilité ont été organisées et que le choix de l'immobilité est entièrement volontaire.

Des règles juridiques contraignantes devront alors être définies pour s'assurer que les droits humains et la dignité humaine demeurent la priorité absolue dans ce type de situation.

Conclusion

L'immobilité volontaire implique un dialogue interculturel et de nouveaux types de soutien aux droits humains et à la dignité humaine, en s'efforçant tout particulièrement de mieux comprendre et de mieux soutenir les sentiments d'appartenance des autochtones. Cela soulève une question importante pour la recherche et la politique dans le domaine de la migration forcée, à savoir, les cadres de gouvernance existants permettent-ils ou non un tel dialogue et une telle protection? Les sentiments d'appartenance autochtones sont souvent exprimés, mais ils ne sont pas entendus car les institutions internationales ne prêtent pas suffisamment attention à la vision du monde des autochtones. Les expressions d'immobilité volontaire soulèvent des questions d'ordre éthique lorsqu'elles s'expriment sous la forme du droit à mourir. Comment la communauté internationale peut-elle appréhender cela ? Nous avons certainement besoin ici de nouveaux cadres politiques et juridiques et, pour qu'ils puissent voir le jour, les communautés de chercheurs et de représentants politiques engagés dans la migration forcée doivent prendre la question de l'immobilité volontaire des communautés autochtones au sérieux, plutôt que de la rejeter en raison des émotions qu'elle suscite et de sa complexité éthique.

Carol Farbotko Carol.Farbotko@csiro.au
Chercheuse en sciences sociales, division terres et
eau, Organisation fédérale pour la recherche
scientifique et industrielle du Commonwealth
(CSIRO) www.csiro.au



Conseil consultatif international de RMF

Quoique l'affiliation institutionnelle des membres figurent ci-dessous, ils sont membres du Conseil à titre personnel et ne représentent pas forcément leur institution.

Lina Abirafeh

Lebanese American University

Nina M Birkeland Norwegian Refugee Council

Jeff Crisp Independent consultant

Mark Cutts OCHA Eva Espinar

University of Alicante
Matthew Gibney

Refugee Studies Centre Rachel Hastie

Oxfam

Lucy W Kiama HIAS Kenya Khalid Koser GCERF

Erin Mooney
UN Protection Capacity/ProCap

Steven Muncy

Community and Family Services International Kathrine Starup Danish Refugee Council

Emilie Wiinblad Mathez
UNHCR

Richard Williams

Independent consultant